

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4235>



Décentralisation à l'Education nationale : des propositions dangereuses, bien éloignées de l'intérêt des élèves



Union de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -
Date de mise en ligne : mercredi 24 octobre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vincent Peillon a annoncé mardi 16 octobre aux organisations syndicales ses propositions en matière de décentralisation.

Pour le SNES, ses propositions sont inacceptables tant en ce qui concerne l'orientation scolaire qu'en ce qui concerne la carte des formations de l'enseignement professionnel.

Le ministre annonce la création du service public territorialisé d'orientation. Il prévoit de transférer les CIO aux Régions.

Ceux-ci risqueraient d'être dilués dans « des espaces métiers polyvalents ». Or les CIO ne sont pas de simples lieux d'information. Que deviendrait leur rôle institutionnel dans l'Education nationale (observatoire du district, formation des enseignants, animation et information en direction des équipes d'établissement...) ?

Tout en affirmant ne pas vouloir décentraliser les Co-Psy et les directeurs de CIO, le ministre propose de les placer sous une double autorité rectorale et régionale, ce qui est totalement ingérable car cela risque d'engendrer des conflits incessants au détriment de la mission des Co-Psy en direction des élèves des établissements.

De plus, comment les missions resteraient-elles identiques d'une Région à l'autre ?

Comment, avec 1500 élèves en charge, les Co-Psy pourraient-ils absorber en plus le travail auprès des publics adultes dont les Régions ont la charge ?

Le SNES a dit clairement son opposition à de telles mesures qui mettent en cause non seulement le statut des personnels mais leurs missions, dont le cœur est bien le travail au service des élèves et des parents. Il appelle les Co-Psy et les directeurs de CIO, les enseignants et les parents à se mobiliser rapidement.

S'agissant de la carte des formations professionnelles, le ministre prévoit de confier aux Régions la décision d'ouverture des sections, en conservant pour l'Éducation Nationale celle des fermetures.

Cela fait courir le risque d'une offre de formation construite exclusivement à partir des besoins régionaux, alors que, d'une part, le développement économique et social ainsi que celui des activités de production de biens et de services imposent une politique nationale en terme de formation professionnelle initiale permettant une réelle élévation des qualifications, et que, d'autre part, la mobilité des jeunes impose de leur proposer une formation qui ne se limite pas aux perspectives professionnelles de leur Région d'étude.

Il est par ailleurs absurde que les ouvertures des sections puissent être décidées par le Conseil Régional alors que les personnels (masse salariale, recrutement, formation) sont gérés par l'Éducation Nationale. Cette situation ne peut qu'engendrer de graves dysfonctionnements.

Le SNES rappelle son exigence d'un pilotage national de la formation initiale des jeunes, les cartes de formation devant être arbitrées en dernier lieu par le ministère de l'Éducation Nationale après consultation des instances de dialogue Régions/État prévues par la loi.